



Editorial

Qu'il est dur de respecter les règles de la démocratie, surtout après 17 ans de gestion municipale. Tout leur appartient, tout est à eux, rien n'est à nous.....

Lorsque nous faisons une déclaration le maire répond : «Ça fait longtemps que l'on ne t'écoute plus !».

Lorsque nous dénonçons un excès de pouvoir de l'équipe majoritaire sur leur « expression » dans le journal communal, ils ne voient vraiment pas où est le problème !

Les Simianais n'ont pas leur mot à dire, la majorité fera ce qu'elle veut, comme elle l'entend. La consultation dans le cadre de l'agenda 21 les obligera t-elle à entendre des critiques ? Nous ne pouvons que l'espérer !

Alors participons pour nous faire entendre !

Magali Braconnot et Bruno Gérara

Conseil Municipal du 10 novembre

Notre déclaration Liminaire

Dans la dernière revue municipale vous avez pris l'initiative d'une "libre expression" qui consistait entre autre en un droit de réponse, à des affirmations qui avaient été publiées dans des tracts ou revues, financées par des fonds associatifs ou privés.

Pour ce qui nous concerne, vous renouvez une affirmation infondée que vous avez proféré en public, en juin 2008, concernant la non constructibilité dans la plaine : la DDE n'a pas dit la même chose lors de la rencontre du 22 juin 2009 sous réserve de respecter le cahier des charges.

On ne peut que regretter les obstacles que vous avez mis en place par le passé pour nous gêner dans l'accès aux documents qui nous auraient permis une juste appréciation. Vous affirmiez en effet n'être détenteurs que d'une carte géographique alors que la DDE évoquait plusieurs cartes et d'autres documents, en votre possession, que nous avons pu consulter ce matin.

En tout état de cause, le simple fait de régler cette divergence, exprimée grâce à des fonds privés, en utilisant les fonds publics de la revue municipale, la transformant ainsi en organe de propagande est en soit déjà très gênante.

La rétention d'information et le passage en force, hors PLU, sur ce dossier Bédouffe l'est au moins autant.

Le Fond et la forme.

Le collectif « Simiane Ensemble », majoritaire, a utilisé le droit d'expression dans la dernière revue municipale pour répondre à des soi-disant attaques de ses opposants.

Le problème c'est que les tracts qui fustigeaient la majorité municipale étaient financés par des associations sur leur fond propre, alors que la majorité répondait en utilisant l'argent public...

Drôle de conception du respect du droit.

Ce que dit la Loi

Article L2121-27-1

Créé par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 9

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.

Les élus de l'opposition doivent bénéficier d'un espace réservé dans chaque numéro du bulletin et cet espace ne peut être ouvert aux élus de la majorité (TA Rouen 24 mars 2005, Poilvec/Commune de St Valéry en Caux)

La réponse du Maire à notre déclaration

Le Maire : Sur le PLU on ne reviendra pas sur ce que j'ai dit, ce n'est pas parce que l'on étudie le PLU, que la vie de la commune s'arrête. Le projet Bédouffe ne date pas du moment des élections, mais 18 mois avant, et a été réinclus dans notre package électoral. Concernant les cartes de a commune, je suis désolé mais quand je dis quelque chose en général, c'est que c'est la réalité des faits. Lorsque nous avons eu la cartographie des zones inondables, nous sommes allés en mars 2007 chez le sous préfet pour voir ce qui était faisable sur ces zones là. Le pôle risque de la DDE a toujours affirmé que elle n'autoriserait pas la construction de bâtiments recevant du public sur ces zones là. Quant au journal il appartient à tous le monde, si j'ai utilisé cet espace c'est que j'ai regardé ce qui se fait dans d'autres communes, et là ce n'est pas le conseil municipal mais le groupe.

NDLR :

Le Maire a donc sciemment utilisé les deniers publics pour répondre à des critiques parus dans des revues associatives financés par des fonds propres aux associations. Cette manière arrogante de voir les choses est suffisamment grave pour que les élus de Simiane avec Vous saisisse à la fois le Sous Préfet et le Tribunal Administratif, comme le Maire nous a conseillé de le faire

Compte rendu du conseil municipal

Point 1 : Convention avec la Fibre solidaire. Mise à disposition du local au lavoir afin de mettre en place une mise en vente sociale de vêtements

Vote : UNANIMITE

Point 2 : Convention avec le PLIE : Mise en place de l'activité Conseil en image

Vote : UNANIMITE

Point 3 : Convention de partenariat avec Ecopoleénergie,

Vote : Unanimité

Point 4 : Convention avec OMC pour occupation temporaire du domaine public. Il est demandé à l'OMC une participation de 5000€ pour la location d'un local pour entreposer le matériel scénique de la CPA.

Vote : Pour 23 (21 Majorité + 2 S.A.V ABST : 5 (4UMP+1DVD)

Point 5 : Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) Société permettant aux communes qui y adhère de disposer d'un outil « efficace » pour la réalisation d'aménagements, sans mise en concurrence.

Désignation de messieurs HARDY et ARNAUD pour siéger au conseil d'administration par 22 voix sur 28

Notre groupe n'étant pas d'accord sur le principe de la non concurrence en particulier pour de gros projets s'abstiendra lors du vote.

Vote : Pour 21 (majorité) ABST : 7 (2 S.A.V+4 UMP + 1DVD)

Point 6 : rapport d'activité service de l'eau.

Pas de vote sur ce rapport

Point 7 : rapport sur le SPANC (assainissement non collectif)

pas de vote sur ce rapport

Point 8 : Demande de fonds de concours auprès de la CPA pour la rénovation du vestiaire.

Il s'agit de remettre en état le 1er vestiaire pour créer un vestiaire supplémentaire et réaliser une salle de réunion pour un montant de 10088€ HT.

La droite s'inquiète du faible montant ce que confirme la majorité à savoir «c'est un prix minima.... »

Notre groupe a ironiser sur le coût total des 2 vestiaires à savoir plus de 170000€ ce qui aurait permis de faire un vrai vestiaire digne de notre commune.

Vote : Pour 24 (21 Majorité + 2 S.A.V + 1DVD Abst : 4 UMP

Point 9 : Demande de subvention auprès du CG 13 pour la rénovation du vestiaire du stade de football.

Vote : Pour 24 (21 Majorité + 2 S.A.V + 1DVD Abst : 4 UMP

Point 10, 11, 12 et 13 : décisions modificatives de lignes budgétaires

Vote Pour : 26 (21 Majorité + 4 UMP + 1 DVD) Abst : 2 S.A.V

Point 14 : Admission en non-valeur

Vote Pour : UNANIMITE

Point 15 : Motion relative à la réforme territoriale

Le maire explique les problèmes à venir concernant la réforme des collectivités territoriales, rappelant ainsi le niveau de compétence actuel de ces collectivités. Cette réforme commence par le démantèlement de la taxe professionnelle, coupant l'herbe des revenus aux collectivités. Le second étage de la fusée étant la fin des conseils généraux et régionaux et une diminution des compétences des communes.

La droite n'est pas d'accord sur cette vision, rappelant qu'il faille attendre pour juger.

Le maire rappelle que cette motion a été demandé par l'association des maires de France et qu'elle est un consensus de tous les groupes politiques droite comme gauche.

Pour notre groupe, cette réforme est néfaste, car cette réforme éloigne encore plus les citoyens de la démocratie locale. Elle sera inégalitaire sur le plan de la parité puisque 20% des élus le seront sur scrutin de liste et 80% sur scrutin uninominal à 1 SEUL TOUR, favorisant ainsi le BI-PARTISME. La politique sera de fait réservée à une élite.

Le maire revient sur la fin des subventions croisés, ce qui induira une plus grande part aux communes qui n'auront plus d'autres ressources que d'augmenter la taxe d'habitation et foncière, ou ne plus rien faire. Cela aura une conséquence sur la construction du logement social.

La droite UMP demande alors combien rapportait les logements sociaux.....

Vote Pour : 23 (21 Majorité + 2 SAV) Abst : 5 (4 UMP + 1 DVD)

Nos 3 questions :

1- Au domaine des marres il a été, il y a au moins 4 ans, jeter en décharge sauvage des tôles d'éverites certainement construit à base d'amiante. Sachant que le domaine des Marres est classé Natura 2000, quand comptez vous procéder à l'enlèvement de ces déchets, Réponse : On vient juste de recevoir l'autorisation de l'enlèvement, on va le faire...

2 - Prévision de l'obligation d'adhérer à la Métropole Grand Marseille, votre position. La réponse a été indirectement donnée lors du débat du point 15

3 - Opération PEDIBUS : comptez vous remettre sur pied cette initiative. Réponse : OUI

